



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception pour 2023

Est par la présente, donné par la soussignée, Nathalie Panneton, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE suivant l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle de perception des taxes et autres redevances pour l'année 2023 est complété et déposé à mon bureau et que la municipalité procédera à l'envoi des comptes de taxes à compter du 27 janvier 2023;

QUE tout propriétaire qui ne reçoit pas dans un délai raisonnable, après cette date, son ou ses comptes de taxes pour l'année 2023 doit le ou les réclamer au bureau de la municipalité;

QUE toute personne intéressée par le rôle de perception peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité.

Donné à Saint-Cuthbert, ce vingtième jour du mois de janvier deux mille vingt-trois.

Nathalie Panneton, directrice générale et greffière-trésorière adjointe



Certificat de publication (article 420 C. M.)

Je, soussignée, Nathalie Panneton, résidant à Berthierville, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Cuthbert, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, conformément à l'article 431 du Code municipal du Québec, en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- *sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Cuthbert (www.st-cuthbert.qc.ca);*
- *à l'entrée du bureau municipal au 1891 rue Principale, à Saint-Cuthbert.*

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingtième jour du mois de janvier 2023.

Nathalie Panneton, directrice générale et greffière-trésorière adjointe